

COMPTE RENDU DU CHSCT DU 26 JUIN 2012

Cette seconde réunion d'étude des cas soumis à cette instance nous permet de renouveler notre précédente constatation : trop peu de collègues connaissent la méthode pour signaler les problèmes graves liés à l'hygiène et la sécurité, parfois récurrents. **En outre, les instances traitées par cette commission s'étend maintenant à tous les aspects des conditions de travail, à savoir l'extension aux problèmes psychosociaux.**

FO vous rappelle donc en préambule la méthode pour effectuer vos déclarations sur le site ULYSSE seul lien à utiliser par tous les agents :

Sous Mon Site Local (en haut à droite, en lilas) > Les agents > Conditions de vie au travail > Hygiène et Sécurité > Fiche de signalement, puis cliquer sur le formulaire désiré selon le motif de votre requête.

ATTENTION : Vous ne devez établir qu'une seule fiche par objet évoqué et non lister un ensemble de demandes sur le même document. Donc, autant de fiches que de demandes.

Suite à un nouveau rappel des O.S., ces informations devraient vous être communiquées par vos Directions par affichage sur les lieux de travail. Vous devriez y trouver les informations relatives à la distinction des différents registres, comment consulter les DUERP*, remplir un RSST**, une fiche de signalement...

SUR LA FORME

L'ordre du jour a été très chargé car les sujets ne manquent pas !

Il a été clairement établi que le calage des différents CHS devrait permettre une rationalisation du travail. Un calendrier prévisionnel doit en outre être établi pour faciliter une bonne coordination.

Malgré les réticences des représentants des administrations, les syndicats avaient obtenu en avril dernier que, outre les quatre CHS annuels il soit tenu six groupes de travail préparatoire et un minimum de deux visites de site par semestre. Ainsi, une première réunion de groupe de travail s'est déroulée le 4 juin dernier et les sites de Chartres de Bretagne et l'aéroport de Dinard-Pleurtuit (Douanes) ont pu être récemment visités. Pour le second semestre, un premier site retient déjà toute notre attention : le SIP de Redon.

* Document Unique d'Etude de Prévention des Risques Professionnels, transmis par votre Chef de Poste aux instances hiérarchiques

** Registre Santé et Sécurité au Travail

Les O.S. ont aussi obtenu de recevoir la communication de tous les documents utiles à leur mission au fil de l'eau pour éviter un engorgement par une communication pléthorique de pièces. En outre, la gestion des dossiers doit être rationalisée et coordonnée et les administrations s'engagent à faire des efforts en ce sens, de tenter (Douanes) de trouver une présentation homogène des pièces communiquées par les différents départements couverts par le CHSCT.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Lors des débats, les O.S. ont souligné la nécessité de la communication au CHSCT du suivi dans le temps des accidents de travail.

Il a encore une fois été rappelé le mépris porté aux agents dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader de jour en jour, dépassant largement la limite du supportable.

- Un agent s'étant blessé avec une échelle télescopique, une expertise de ce matériel est demandée par le CHSCT. A noter que cette échelle avait eu la semaine précédente un dysfonctionnement de fermeture similaire, toutefois sans blessure.

OPERATIONS EN COURS

Cette réunion du CHS a voté après débat un crédit de 12.000 € pour l'achat de 70 sièges au SIP de St Malo vu l'urgence de la situation, dépense partagée avec l'administration qui prend à sa charge 6.000 €. Les représentants du personnel ont toutefois rappelé aux instances administratives que ce n'était pas au budget du CHSCT de pallier les manques de crédits de fonctionnement normal.

- Le CHS a effectué des visites de site à la Trésorerie de Chartres de Bretagne pour étudier les problèmes d'acoustique, ainsi qu'à l'aéroport de Dinard-Pleurtuit pour étudier les conditions de travail des douaniers. Les comptes rendus de ces visites seront présentés lors de la prochaine session en septembre.

OPERATIONS PROPOSEES

- SIP de Redon: l'état du bâtiment nécessite une importante rénovation qui devrait se chiffrer en centaines de milliers d'euro. Fort est de constater que ce n'est pas une situation nouvelle mais qui perdure. La chute constatée d'éléments de façade, même si elle ne représente aucun danger pour les passants puisqu'il s'agit, selon l'administration, d'éléments en polystyrène, n'est pas acceptable.

- Trésorerie de Montauban : le CHSCT demande que l'administration donne suite à la demande de fixation des meubles à clapet, à l'organisation du rangement des dossiers déposés sur les armoires et la mise en place d'un système alarme incendie. La réponse apportée aux deux derniers signalements ne nous convient pas : s'il y a

des documents empilés sur les armoires, ce n'est pas par mauvaise gestion de l'archivage et le descriptif des moyens d'alarme incendie (sifflet, cris...) prêterait à sourire s'il s'agissait d'un risque anodin.

- Au niveau de l'ensemble des services, il est souhaité une information très large et compréhensible par tous sur les stages de formations d'hygiène et de sécurité dont la portée est cruciale.
- Une évocation de la formation aux premiers secours pour les douaniers a été formulée du fait que ces agents portent un uniforme et sont donc susceptibles d'être sollicités par les civils à ce motif.
- Des sites sont encore inaccessibles aux handicapés. Un point sera fait sur ce sujet lors du prochain groupe de travail du CHS en septembre.
- La fourniture de brassards aux Serre-File et Guides : lors de l'évacuation test du Turgot, les positions des uns et des autres n'étaient pas clairement définies.

OPERATIONS EN SUSPENS

- Le CHS constate que la restitution de l'ergonome pour le site de St Malo, locaux du CDIF, est incomplète alors que les O.S. avaient demandé un complément d'étude. L'administration rétorque que cela n'a pu se faire au regard du coût de l'opération, prétexte rejeté au motif que la demande concernait l'intervention gratuite du pôle ergonomique de l'administration. A la constatation des dysfonctionnements qui se succèdent, les O.S. Ont voté en séance une demande d'intervention du Président du CHSCT auprès de l'ergonome. Le représentant de l'administration précise alors qu'il faudra que le service de l'ergonome accepte notre demande.

On ressent toute la réticence de l'administration à ré-ouvrir ce dossier. Le CHSCT a voté également une nouvelle étude ergonomique sur les conditions de travail au Centre Gestion Service Retraites.

OPERATIONS REFUSEES

- L'administration a réitéré sa demande de financement par le CHSCT de marche-pieds indispensables pour des fourgonnettes des Douanes: FO a fait remarquer à nouveau que l'achat de véhicule par la centrale devait répondre aux normes évidentes de fonctionnalité. Les O.S. ont refusé à nouveau de pallier cette dépense. Il a été souligné encore une fois que, en cas d'accident, l'administration ne pourrait pas évoquer de ne pas avoir été prévenue.
- Site de la Trésorerie de Retiers: La demande de matériel informatique complémentaire n'est pas retenue car "on est amené à faire des arbitrages, le budget n'étant pas extensible"!

OPERATIONS REJETEES PAR L'ADMISTRATION

Comme le dit si bien le représentant de l'administration, on ne peut modifier un site d'accueil pour un seul agent! Cette réponse froide a été formulée pour une

demande d'aménagement de l'accueil de Magenta pour un collègue non voyant. Il semblerait pour ce cas qu'une solution soit possible: déplacer l'agent à un autre étage du bâtiment et sur un poste différent.

SANTE AU TRAVAIL

Un sujet très épineux a été évoqué: celui de la requalification d'un arrêt maladie lié à un problème professionnel en accident du travail. L'administration récuse cette demande et précise que, tant que la commission médicale ne s'est pas prononcée sur le dossier, la demande du CHSTC est prématurée. Ce n'est en aucun cas l'avis des O.S., qui ont voté une demande d'ouverture d'enquête sur cette affaire.

- Le médecin du Travail souhaite des lieux de consultation adaptés aux visites médicales qui respectent la confidentialité et soient correctement équipés. Cela passerait par la suppression de plusieurs lieux de consultation pour diverses raisons, notamment un manque de matériel médical sophistiqué mais indispensable pour un coût d'équipement approximatif de 9.000 € par site.
- F.O. revendique un financement du réaménagement des lieux de consultation médicale par l'administration, seul point d'attache géographiquement proche de certains collègues en détresse. Les O.S. ont voté contre ces suppressions à la majorité.

CONCLUSION

Cette réunion a permis de constater le fossé séparant les intentions affichées par l'administration (CHSCT, DUERP, Espace De Dialogue...) et son enthousiasme à financer les mesures d'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et de travail. Il est donc primordial que vous fassiez remonter à vos représentants syndicaux F.O. vos revendications en matière d'hygiène et de sécurité comme tous vos soucis de conditions de travail liés à l'exercice de vos fonctions.

Vos représentants F.O. en CHSCT : Catherine LE GUENNEC – Amaury BATARD

BULLETIN D'ADHESION

SYNDICAT NOM-----
FO-DGFIP GRADE-----
DRFIP 35 AFFECTATION-----
Tel 02 99 29 23 26

Courriel : fo.drifip35@drifip.finances.gouv.fr

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO-DGFIP
Fait à----- le-----
(Signature)